

Radiopharmacie et conciliation médicamenteuse :

deux nouvelles productions de l'Anap.

Des appuis terrain et un accompagnement sur toute la fonction pharmaceutique

Le 21.06.2022

Communiqué de presse

L'Anap publie deux productions destinées à évaluer, sécuriser et organiser l'activité de radiopharmacie et de conciliation médicamenteuse. Ces productions, conçues avec les acteurs de référence, viennent enrichir une offre globale d'accompagnement sur la pharmacie.

« L'offre de l'Anap sur la pharmacie est très large et plébiscitée par les professionnels qui l'utilisent. Aujourd'hui nous l'enrichissons avec des outils et publications opérationnelles sur la radiopharmacie et la conciliation médicamenteuse. Dans un domaine où la réglementation et les contraintes évoluent régulièrement, l'Anap permet aux professionnels d'appréhender rapidement les enjeux d'organisation et de sécurisation de ces activités sensibles » commente Stéphane Pardoux, directeur général de l'Anap.

Une offre en deux parties pour l'activité de radiopharmacie

Afin de faciliter l'évaluation de l'activité de radiopharmacie, en garantir la sécurité et l'organisation, l'Anap a élaboré un **outil d'autodiagnostic** avec la société française de radiopharmacie (SoFRa) et le syndicat national des radiopharmaciens (SNRPH).

Cet autodiagnostic se compose de deux volets consacrés aux questions stratégiques et aux processus. Chaque volet est décliné en plusieurs axes afin d'évaluer l'ensemble des points importants pour organiser au mieux l'activité, en sécuriser tous les aspects, tant pour les patients que pour les personnels, et favoriser l'élaboration de plan d'action.

L'Anap propose ensuite **11 fiches pratiques** pour aborder plus en détails tous les volets de l'autodiagnostic. Chaque fiche est construite afin de donner des repères méthodologiques, des documents type, des outils adaptés et des retours d'expérience d'équipes professionnelles médicales, paramédicales et même administratives.

Un autodiagnostic autour de la conciliation médicamenteuse

La mise en place d'une démarche de conciliation du traitement médicamenteux (CTM) vise à réduire les risques d'erreurs médicamenteuses, évite des ré-hospitalisations et participe à la continuité des soins du patient en renforçant le lien hôpital/ville.

Une telle démarche implique des activités stratégiques, telles que de définir les questions de gouvernance, évaluer la qualité et gestion des risques, construire un SI adapté etc., et des processus à mettre en place. Construit sur la même logique que l'autodiagnostic pour les activités de radiopharmacie, l'autodiagnostic « Conciliation médicamenteuse », complète le guide de la Haute Autorité de Santé (HAS) « *Mettre en œuvre la conciliation des traitements médicamenteux en établissement de santé* ».

Il a été élaboré notamment avec la Société Française de Pharmacie Clinique (SFPC), l'hôpital A. Béclère (AP-HP) et plusieurs OMEDIT.

L'offre pharmacie de l'Anap

L'Anap propose aux pharmaciens d'établissements une offre très complète. Elle permet de les accompagner sur de nombreuses thématiques opérationnelles parmi lesquelles : le circuit des produits de santé, la stérilisation, les systèmes d'information, l'organisation de la PUI, y compris en matière de coordination territoriale, le circuit du médicament en EHPAD et en HAD...

L'Anap propose également des appuis terrain sur les thématiques suivantes :

- ▶ « Pharmacie à usage intérieur », afin d'accompagner les équipes hospitalières dans leur projet de sécurisation et d'optimisation du circuit des produits de santé.
- ▶ « Pharmacie territoriale » pour accompagner les équipes de GHT dans leur projet d'organisation territoriale de pharmacie.

Pour rappel, les appuis terrain consistent en un accompagnement personnalisé et gratuit, autour d'un suivi d'experts pendant un an, 10 sessions d'accompagnement ainsi que des outils pour mener son projet.

Accéder aux nouvelles productions de l'offre Pharmacie :

- ▶ [Sécuriser et organiser l'activité de radiopharmacie](#)
- ▶ [Evaluer l'activité de radiopharmacie](#)
- ▶ [Evaluer l'activité de conciliation médicamenteuse](#)

[Découvrir l'intégralité de l'offre Pharmacie de l'Anap](#)

[Solliciter l'Anap](#)

Contact Presse

ANAP

Lamiel Denisse - Département Communication et Impact

Tél. : 06 26 83 62 25 – lamiel.denisse@anap.fr